



Dernière minute (8 septembre 2007) : **Reclassement**

Enfin un peu de progrès concernant le reclassement de nos collègues qui débutent !

Le Snetaa a toujours dénoncé les règles de calcul qui les lésaient en particulier ceux qui étaient professeur contractuel avant de réussir le concours.

Or, suite à l'arrêt du conseil d'État du 12 octobre 2006 (n.283124), qui n'a été confirmé officiellement qu'en date du 22 octobre 2007, une nouveauté va concerner le reclassement des collègues qui ont passé le concours externe dans les spécialités professionnelles en ayant justifié d'un niveau BAC+2 et de 5 années de pratique professionnelle, ou dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de licence de 7 années de pratique professionnelle ; et qui ont exercé en tant que professeur contractuel.

Auparavant ces collègues étaient très mal reclassés d'une part car on ne prenait en compte que la moitié de leur durée de service.

Et d'autre part, ce résultat devait encore être plafonné selon leur indice détenu alors...ce qui donnait des résultats catastrophiques !

À présent, ces années de professeur contractuel compteront enfin comme les autres activités professionnelles, c'est à dire, qu'elles seront reprises au 2/3. Il ne sera donc plus question de plafonnement indiciaire.

Pour plus d'informations, contactez votre syndicat au 01 53 58 00 30 ou snetaanat@aol.com